

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
26	29	23
Date de convocation : le 21 novembre 2023 Date d'affichage : le 28 novembre 2023		

**Séance du vingt-sept novembre
deux mille vingt trois
à vingt heures trente**

N° 2023.76
**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
MAGNY LE HONGRE**

Le 27 novembre 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 novembre 2023, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames, CHAAR, DELON, DENOYELLE, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, HENRY, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA, STEPHAN.

Messieurs, BOUJEMAÏ, CEREUIL, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, NOËL, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Monsieur CHOUKROUN ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL
Madame BELLINI ayant donné pouvoir à Monsieur CEREUIL
Monsieur AFFRE ayant donné pouvoir à Monsieur SCHILLINGER

Absent : Monsieur MENIGOZ
Monsieur ROMERO
Madame MOVAHEDI

Secrétaire de séance : Monsieur GUERIN

OBJET
DECISION MODIFICATIVE N° 4 EXERCICE 2023 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi d'orientation n°92-215 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du conseil municipal en date du 6 mars 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

VU Budget Primitif de l'exercice 2023 adopté par la délibération du conseil municipal n° 2023-21 en date du 20 mars 2023,

VU le Compte de Gestion et le Compte de Administratif approuvés par les délibérations du conseil municipal n° 2023-32 et n°2023-33 en date du 9 juin 2023,

VU l'état fiscal 1259 notifiant les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023,

VU l'affectation anticipé du résultat 2022 adoptée par la délibération du conseil municipal n° 2023-19 en date du 20 mars 2023,

CONSIDERANT qu'il convient d'effectuer des ajustements budgétaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

⇒ **ARTICLE 01 :**

Adopte les inscriptions par chapitre, retracées dans le document budgétaire joint à la présente délibération s'équilibrant en section de fonctionnement à hauteur de 38 300,00 € et en section d'investissement à hauteur de 43 782,00 € comme suit :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DM N°4	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DM N°4
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	144 300,00	013 - ATTENUATION DE CHARGES	-10 000,00
012 - DEPENSES DE PERSONNEL	34 000,00	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	-150 000,00	73 - IMPOTS ET TAXES SAUF 731	
		731 - FISCALITE LOCALE	-69 700,00
		74 - DOTATION, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	24 000,00
		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	94 000,00
002 - DEFICIT DE FONCTIONNEMENT RFEPROTE		002 - DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66 - CHARGES FINANCIERES			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
68 - DOTATION AUX PROVISIONS			
042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 000,00	042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	38 300,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	38 300,00

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DM N°4	RECETTES D'INVESTISSEMENT	DM N°4
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-30 060,00	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	75 420,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	66 342,00	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-41 638,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (FCTVA)	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
001-DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		001- EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CAPITALISE	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (REMB; FCTVA)		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 500,00		
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	43 782,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	43 782,00

➤ **ARTICLE 02 :**

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- 📁 Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- 📁 Madame le Receveur du Trésor Public
- 📁 Remis aux archives communales.



Le Maire de Magny-le-Hongre,

Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.